

CONSEIL MUNICIPAL

PROCES-VERBAL DE SEANCE

NUMERO 01-2025

Séance du 10 février 2025 à 19 heures 45 minutes
Salle du Conseil Municipal

Présents :

Mme BREVET Valérie, M. COTTEY Romain, Mme DESCOURS Christine, M. DUBOST Fabrice, Mme GAILLETON Sophie, Mme GINOUX Céline, M. KANDZIORA Frédéric, M. LECOUFFE Mehdi, Mme MICHIEL Christiane, M. PAGNON Jérémie, M. RICHARD Franck, Mme THIVOLLE Marie Monique

Absent(s) :

Mme BOSSUYT Julie

Excusé(s) :

M. BAUER Franck, M. VILLERMET Thomas

Secrétaire de séance : Mme GINOUX Céline

Président de séance : Mme THIVOLLE Marie Monique

1 - Approbation du procès-verbal 10-2024 du 16 décembre 2024

Madame le Maire demande l'approbation du procès-verbal numéro 10-2024 du 16 décembre 2024. Le procès-verbal n'appelant aucune objection est approuvé à l'unanimité

2-Délibération : Approbation du compte administratif 2024

Le conseil municipal, réuni sous la Présidence de Monsieur COTTEY Romain, 1er adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2024, dressé par Madame Marie Monique THIVOLLE, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les virements de crédit de l'exercice considéré,

1° lui donne acte de la présentation fait du compte administratif lequel peut se résumer ainsi :

	investissement		fonctionnement		ensemble	
COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL						
	dépenses/ déficits	Recettes/ excédents	dépenses/ déficits	recettes/ excédents	dépenses / déficits	Recettes/ excédents
résultats reportés	31 972.27€	€		179 738.87 €	31 972.27 €	179 738.87 €
opérations exercice	88 891.55 €	63 458.96 €	345 497.88 €	405 096.45 €	434 389.43 €	468 555.41 €
totaux	120 863.82 €	63 458.96 €	345 497.88 €	584 835.32 €	466 361.70 €	648 294.28 €
résultats de clôture	57 404.86 €	€		239 337.44 €		181 932.58 €
reste à réaliser	11 276.10 €	29 183.60 €			11 276.10 €	29 183.60 €
totaux cumulés	132 139.92€	92 642.56 €	345 497.88 €	584 835.32 €	477 637.80 €	677 477.80 €
résultats définitifs	39 497.36 €			239 337.44 €		199 840.08 €

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4° Vote et arrête à l'unanimité les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

3- Délibération : Approbation du compte de gestion 2024

Après le vote du compte administratif, Madame le Maire regagne la salle du conseil municipal.

Il a été alors procédé à la présentation du compte de gestion 2024 relatif au budget de la commune, dressé par le responsable du SGC de Châtillon sur Chalaronne, pour ce qui concerne la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024.

Ceux-ci étant en concordance avec le compte administratif correspondant ;
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents,

- **Approuve** le compte de gestion 2024.

4 – Délibération : Affectation du résultat 2024

Le Conseil Municipal, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2024, à l'unanimité ;

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire ;

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2024 ;

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	59 598,57
- un excédent reporté de :	179 738,87

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	239 337,44
- un déficit d'investissement de :	57 404,86
- un excédent des restes à réaliser de :	17 907,50

Soit un besoin de financement de :	39 497,36
------------------------------------	------------------

- **DÉCIDE** d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2024 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2024 : EXCÉDENT **239 337,44**
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068) **39 497,36**

RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002) **199 840,08**

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT **57 404,86**

5- Délibération : demande de la Croix Rouge pour une subvention exceptionnelle

L'unité locale Rives de Saône Chalaronne de la Croix Rouge sollicite une subvention exceptionnelle pour l'organisation d'un défilé de mode dans le cadre des célébrations des 160 ans de la Croix Rouge.

Madame Marie Monique THIVOLLE propose de ne pas donner suite à cette demande conformément aux décisions ultérieures du conseil. Madame Céline GINOUX précise que chaque demande particulière est pour une bonne cause et que la commune ne peut apporter son soutien à chaque fois.

Le conseil municipal décide de ne pas accorder cette subvention.

6- Délibération : remboursement des cartes cadeaux

Madame le Maire informe le Conseil municipal que les adjoints et elle-même ont décidé d'offrir des cartes cadeaux aux trois agents pour la fin d'année chez Gamm Vert.

Elle explique que l'enseigne ne peut émettre de facture pour ce produit et qu'il faut payer à l'achat. Madame THIVOLLE a donc avancé la somme de 120 euros correspondant à 3 cartes de 40 euros.

Elle demande à l'assemblée l'autorisation pour le remboursement de cette facture.

Madame Marie Monique THIVOLLE, partie prenante sort de la salle.

Vu la facture de la société GAMM VERT d'un montant de 120 euros,

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité autorise Madame le Maire à émettre un mandat pour le remboursement de cette somme.

7- Questions diverses

Travaux :

- Dépose des illuminations avec l'aide de Thomas VILLERMET.
- Réfection de la voirie par la mise en place de gravier
- Nettoyage d'un four
- Pose d'une pancarte concernant la subvention DETR pour la tyrolienne

Information travaux : des travaux de carottage ont été réalisés sur la RD 933 au lieu-dit le Vernay

Chambre d'agriculture : Madame le Maire informe le conseil qu'une réunion de conciliation entre plusieurs exploitants agricoles a eu lieu le mercredi 5 février en mairie en présence de la Chambre d'agriculture. Cette réunion portait sur la présence de besnoitiose dans une exploitation.

INSEE : la population totale de la commune au 1^{er} janvier 2025 est de 666 habitants.

SMIDOM : Madame le Maire informe le conseil qu'une lettre anonyme a été reçue en mairie concernant l'accès aux points d'apports volontaires situés sur le chemin de la Gravière ; ils n'ont pas pu y accéder à cause du gel. Il faudrait envisager de remettre du gravier.

DIVERS : Madame le Maire informe le conseil d'une demande des Autocars Planche pour le stationnement d'un bus sur la place de la mairie. Elle indique, avoir refusé cette demande après consultation des adjoints. En effet la place de la mairie n'est pas structurée pour le parking des poids lourds et la place du city est déjà occupée par des camions des administrés de la commune.

Madame le maire rappelle que l'initiation aux premiers secours aura lieu le samedi 29 mars de 9h30 à 11h et qu'il y a encore trois places.

Préparation budget :

Madame le maire indique au conseil les travaux et équipements à prévoir pour le budget :

- Première tranche de changement de l'éclairage public par des leds (en attente de la proposition du SIEA)
- Les travaux de mise en conformité électrique des bâtiments (voir devis de l'entreprise DELEGLISE)
- Réfection de la voirie (Chemin des Allemagnes et Chemin des Creuses)
- Achat d'une table de ping-pong
- Achat des étagères pour la salle d'archives
- Achat d'un tracteur tondeuse
- Changement des jeux du square
- Achat d'un lecteur de puce pour identifier les chiens.

Réunions :

- CCAS : mercredi 12 février
- Madame le maire demande à la réunion Communication de se réunir pour travailler sur le site internet de la commune. Monsieur DUBOST étant peu disponible actuellement ; aucune date ne peut être fixée. Par contre la commission communication travaillera par groupe WhatsApp.

Fait à Peyzieux-sur-Saône

Le secrétaire de séance,

Céline GINOUX

Le Maire

Marie Monique THIVOLLE

